



FINANCER SON PROJET



Panorama des aides aux porteurs de projets
économiques sur terres coutumières



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier



COMMENT BIEN DÉFINIR SON PROJET ?

Vous avez un projet de création d'entreprise. Selon le secteur d'activités dans lequel vous souhaitez développer votre projet, vous pouvez vous adresser aux chambres consulaires :

Chambre de métiers et de l'artisanant 	Alimentation, bâtiment, production (menuiserie, ferronnerie...) services (mécanique, coiffure ...)	Tél: 28.23.37 www.cma.nc
Chambre de Commerce et d'Industrie 	Commerce, services (transports, tourisme...) et industrie	Tél: 24.31.00 www.cci.nc
Chambre d'Agriculture 	Agriculture, élevage, sylviculture, reboisement, pêche, aquaculture	Tél : 24.31.60 www.canc.nc

- Ces organismes disposent de conseillers qui vous aideront à passer de l'idée au projet c'est à dire à évaluer vos compétences, réaliser une étude de marché et définir les investissements nécessaires au démarrage de votre activité.
- Ces conseillers vous accompagnent dans les formalités d'entreprise : inscriptions au RIDET et aux registres des chambres consulaires selon votre secteur d'activité. Ils vous accompagnent également dans le montage financier de votre projet. Par la suite, vous pourrez être assisté dans la gestion de votre entreprise si vous le souhaitez.
- **Sur terres coutumières, selon le financeur, un justificatif des droits fonciers vous sera demandé (procès-verbal d'assemblée général du GDPL, acte coutumier, bail). L'ADRAF peut vous aider à formaliser ces documents.**



COMMENT FINANCER SON PROJET ?

Pour financer son projet, il existe plusieurs possibilités selon le montant total de l'investissement :

L'apport personnel (financier ou en nature)

Aujourd'hui, le financement de votre projet repose d'abord sur votre apport personnel.

Si vous disposez de fonds propres :

- vous pouvez financer l'achat d'équipement pour le démarrage de votre activité;
- vous pouvez constituer un capital de départ pour le lancement de votre activité. D'autres financeurs viendront en complément. (cf ci-après Les organismes prêteurs et les aides provinciales)

Les aménagements ou les travaux (défrichements, constructions etc...) faits par vos propres moyens peuvent être considérés comme des apports en nature selon votre interlocuteur.

Les organismes prêteurs

→ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

L'ADIE est une association octroyant des microcrédits d'un montant maximum de 1,2 millions F CFP pour permettre la création d'entreprise. Le montant total de votre projet ne doit pas dépasser 2,4 millions F CFP. L'ADIE vous accompagne également pour la création de votre entreprise.

Pour permettre l'accessibilité à l'emploi et la mobilité, elle octroie des microcrédits d'un montant de 590 000 F CFP maximum.

Ces microcrédits peuvent financer un investissement ou un besoin ponctuel. Il faut cependant avoir un garant.

Pour plus de renseignements, contactez l'ADIE :

- Numéro vert (gratuit) : 05.55.55 ou www.adie.org



→ Les banques

Les banques peuvent vous aider à financer votre projet par le biais d'un prêt. Il est important de présenter un dossier clair et complet à votre interlocuteur.

Pour plus de renseignements, contactez l'une des banques de la place.

	Tél : 25.69.70 www.bci.nc
	Tél : 25.74.00 www.bnc.nc
	Tél : 25.84.00 www.bnpparibas.nc
 <p>SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE</p>	Tél : 25.63.00 www.sgcb.com

→ Le Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM)

Le Crédit Agricole Mutuel est une société coopérative finançant des projets du monde rural (agriculture et pêche) par l'intermédiaire de prêt.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'obtention d'un prêt, contactez le CAM:

→ Téléphone : 26.60.60

→ Initiative Nouvelle-Calédonie (INC)

Initiative Nouvelle-Calédonie est une association octroyant des prêts d'honneur entre 500 000 F CFP et 25% du montant total de votre projet. Elle intervient sur des projets de création, de développement ou de reprise d'entreprise dont le montant total est compris entre 2 et 40 millions F CFP. Elle n'intervient qu'en cas de prêt bancaire.

Pour plus de renseignements sur les critères d'éligibilité de votre projet, contactez Initiative Nouvelle-Calédonie :

→ Téléphone : 24.40.14 ou www.initiative-nc.com

Les aides provinciales

Les provinces sont compétentes en matière de développement économique. Elles interviennent en s'appuyant sur leur code de développement respectif. Elles ont mis en place des aides à la création et à la reprise d'entreprise ainsi qu' à la création d'emploi.

Pour plus de renseignements sur les critères d'éligibilité de votre projet et les modalités d'interventions, contactez les services provinciaux concernés :

 <p>Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE)</p>	<p>Tél : 20.36.00 (Nouméa) www.province-sud.nc</p>
 <p>Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E)</p>	<p>Tél : 47.72.39 (Koné) www.province-nord.nc</p>
 <p>Direction de l'Economie Intégrée (DEI)</p>	<p>Tél : 45.51.71 (Wé-Lifou) www.province-iles.nc</p>

Les prises de participation dans les sociétés

→ Les sociétés de financement et de développement des provinces

Les provinces détiennent des sociétés de financement dont l'objectif est de favoriser l'initiative privée et la création d'emplois durables. Ces sociétés interviennent, dans certains projets de création ou de développement d'entreprise, en prenant des participations dans le capital ou par des avances en compte courant. Leur intervention est définie selon les orientations stratégiques de chaque province.



Pour plus de renseignements sur leurs interventions, contactez les sociétés de participations :

<p>Province Sud</p>  <p>PromoSud</p>	<p>Tél : 24-19-72 www.promosud.nc</p>
<p>Province Nord</p> 	<p>Tél : 23.02.05 www.nord-avenir.nc</p>
<p>Province des Iles Loyauté</p> 	<p>Tél : 45.40.10 www.sodil.nc</p>

→ **L'Institut de participation calédonien (ICAP)**

La mission de l'ICAP est de promouvoir les projets concourant au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste du pays. Son objectif est de fixer les populations dans l'intérieur et les îles en créant des activités nouvelles et des emplois durables.

Pour les entreprises ne disposant pas de la totalité de l'apport personnel demandé par la banque, l'ICAP peut intervenir par une prise de participation minoritaire et temporaire dans leur capital ou par des avances en compte courant.

Il intervient pour des projets de création et de développement d'entreprise compris entre 5 et 100 millions de F CFP.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'intervention, contactez l'ICAP :

→ Téléphone : 27.62.18 ou www.icap.nc



ILS ONT DEVELOPPÉ LEUR PROJET SUR TERRES COUTUMIÈRES

Un projet d'agroforesterie sur terre coutumière

ÎLE DES PINS. Une exploitation agricole, basée sur un modèle de développement durable qui remet l'arbre au centre de la réflexion, est portée en terre coutumière par un jeune Kunié.

Aux 24 ans, Guillaume Niamé a fait savoir dans un court reportage télévisé « Je suis un Kunié à l'école, j'ai fait le CAP d'horticulture pour apprendre par moi-même dans les champs », selon le jeune homme originaire de la tribu de Kani. Mais il a aussi pu bénéficier de l'appui agricole de la province Nord en 2014 lors d'un séminaire consacré à la terre coutumière.



Lors des ateliers de tourisme, en avril, le projet de développement agricole lié au

à la relation d'emploi. Chacun a pu juger des atouts, en particulier, de ce qui est aussi de l'agroforesterie.

Des chambres d'hôte les pieds dans l'eau

Entre le plage et les ruelles étroites de Lindéme, les bords de mer à l'angaise. On y trouve des chambres d'hôte et sa cuisine traditionnelle, dans un cadre pour les amateurs. Les visiteurs ont pu voir la chance de découvrir ce petit coin et profiter pour le cadre et pour le charme de l'endroit.

L'histoire de Lindéme, l'île de Lindéme à l'ouest de la province Nord, est une histoire de développement durable. Elle est née de la volonté de la province Nord de créer une zone de tourisme, dans un cadre qui respecte le lieu et son histoire. Elle est née de la volonté de la province Nord de créer une zone de tourisme, dans un cadre qui respecte le lieu et son histoire. Elle est née de la volonté de la province Nord de créer une zone de tourisme, dans un cadre qui respecte le lieu et son histoire.

Reboisement : l'exemple de Gööpä/Gohapin

Depuis 2009, la tribu de Gööpä (Gohapin) à Nékü'Poya, a noué un partenariat avec le WWF, qui s'est notamment concrétisé par des opérations de reboisement. Les plants sont produits localement par les femmes de la tribu dans treize pépinières. Et les habitants sont fiers de constater que leur



Des cultures hors-sol à Tuo cèmuhi

Monter un projet et vivre de l'agriculture sur terres coutumières, c'est possible : Jefferson Pabouty, 28 ans, le prouve depuis plus de deux ans à travers ses cultures maraichères hors-sol, dans des serres installées sur le terrain de son grand-père à la tribu de Koé à Tuo cèmuhi (Touho).



Particuliers, collectifs... Jefferson Pabouty, maraîcher en hydroponie à la tribu de Koé à Tuo cèmuhi, n'a pas eu de peine à trouver des débouchés pour ses légumes et envisage même d'agrandir son exploitation.

Avec l'aide de la province Nord

Jefferson Pabouty a contribué au financement de son projet à la fois à travers un apport en matériel personnel et à travers un investissement personnel en « matériel agricole » pour réaliser le terrain, faire les terrassements. Il a également bénéficié d'une subvention de la province Nord et de la Dotation d'Installation en agriculture, mise de l'État. Il a par ailleurs contracté un prêt auprès de l'ADE. Dans ce cadre, il a remporté le prix Créateur, catégorie Jeunes. L'investissement total avoisine les 7 millions.

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public d'Etat (EPIC), créé en 1988 pour mener la réforme foncière engagée depuis 1978. Elle succède aux trois opérateurs fonciers qui en assurait la conduite jusque-là.

→ Depuis 1978, 160 000 ha de terres ont été redistribuées, dont près de 135 000 ha en terres coutumières,

→ Fin 2018, le stock foncier de l'ADRAF était de 7 800 ha environ (soit 0,42 % de la superficie de la Grande-Terre).

Source photo page de couverture GIE Tourisme Province Nord
Informations non contractuelles
Ne pas jeter sur la voie publique

**Pour plus d'informations sur les missions de l'ADRAF,
contactez l'ADRAF :**

NOUMÉA

Tél : 25 86 00
adraf@adraf.nc

LA FOA

Tél : 44 86 00
antennelafoa@adraf.nc

KONÉ

Tél : 47 76 00
antennekone@adraf.nc

POINDIMIÉ

Tél : 42 66 00
antennepoindimie@adraf.nc



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier